

Compte-rendu du conseil municipal de St Martin en Vercors

Séance du 26 octobre 2017

Présents : Claude Vignon, Giovanni Cadeddu, Andrée Séquier, Gilles Breton, Laurent Benoit, Virginie Dal-Pra, Jean-Yves Wiss, Jean Vignon et Jean-Christophe Dye, Philippe Desfeux

Excusé : Lionel Dusserre

Délibérations du conseil

→ Le Maire rappelle qu'il appartient aux communes de fixer le montant de la redevance d'accès aux pistes de ski nordique de la station d'Herbouilly. Le conseil valide les propositions de tarifs établis par le département pour l'année 2017-2018 et désigne ce dernier pour la perception de la redevance.

Deux abstentions.

→ Le Maire présente le rapport de la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées). Il concerne principalement le transfert de la gestion des zones artisanales de la Chapelle en Vercors, St Jean, St Laurent et St Nazaire en Royans. La communauté de communes prendra en charge l'achat restant et les frais de gestion à la place des communes, et une partie des revenus lui reviendront.

Voté à l'unanimité.

→ Décision modificative du Budget Communal

Intégration des plus-values du chantier de rénovation de la mairie, prévision de 15 000€ (le montant exact sera calculé lors du décompte global définitif) :

- Différence de niveau entre plancher de la Saponaire et de la salle de réunion
- Pente des trottoirs
- Bracons
- Porte d'accès aux logements
- VMC au niveau de la cave
- Reprise du doublage dans la salle de réunion et isolation
- Travaux divers d'électricité et peinture

Intégration des travaux de voirie supplémentaire, prévision de 5 000 € pour la voirie :

- Descente du garage de l'école avec renvoi d'eau
- Reprise chemin des écoliers, dans la montée de l'hôtel du Vercors
- Reprise route des français

Changement d'imputation de certaines dépenses.

Voté à l'unanimité.

→ Location de l'appartement au premier étage au-dessus de la salle de réunion à M. Antoine Vallet, brasseur, à partir du 1^{er} janvier 2018.

Voté à l'unanimité.

→ Mme Guillet, agent communal acquiert un changement de grade et deviendra adjoint technique principale de deuxième classe à partir du 1^{er} décembre 2017.

Voté à l'unanimité.

→ Emma Michel effectuera son stage de troisième auprès du service administratif de la mairie au mois de décembre.

Voté à l'unanimité.

→ Théo Petit fera un second stage auprès des services techniques de la mairie. Ce stage s'effectue en plusieurs périodes de février à mai 2018.

Voté à l'unanimité.

→ Monsieur Patrick Salhab sollicite la mairie pour la location d'une partie du terrain communal de 3m de large qui jouxte sa maison. Il souhaite garder propre cette limite de terrains déjà entretenue par ses soins. Le conseil approuve cette location pour un montant symbolique de 10€ par an.

Une abstention : Andrée Séquier.

→ L'association Ad'Air veut financer un projet de film documentaire en Italie pour l'été 2018 grâce à la vente de gâteaux, bracelets et sachets lavandes. Le conseil autorise les enfants participant au projet à pouvoir vendre leurs produits sur la commune de St Martin.

Voté à l'unanimité.

Décisions du conseil

→ La commune ne préempte pas à l'acquisition de la maison Bourne par Messieurs Bourdiaux pour un montant de 165 000 €.

→ La commune ne préempte pas à l'acquisition de la maison Maréchal par M. Jullien pour un montant de 125 000 €.

Informations au conseil

→ Le Maire rappelle au conseil que la pompe à essence de St Martin située sur le domaine public est actuellement gérée par la communauté de communes du Royans-Vercors qui souhaite la mettre en vente. Un diagnostic de l'état général des pompes doit être réalisé. Un groupe de travail constitué d'élus de la commune et de la CCRV va travailler sur la proposition d'achat et du projet économique qui peut être développé autour de ce site.

→ Le Maire rajoute que suite au projet de vente de la station essence, de la maison Maréchal et de l'agrandissement éventuel de la coop, il y aura lieu de réfléchir à la réorganisation des espaces notamment au niveau de l'emplacement réservé à la commune sur le terrain Marcon.

→ Le Maire informe également le conseil qu'il a envoyé un courrier au ministre concernant la compétence eau et assainissement qui doit être transférée à la CCRV en 2020. Cette demande concerne la possibilité de déroger à la loi Notre pour les communes qui souhaitent

gérer en direct leur réseau d'eau et d'assainissement pour des raisons de maîtrise du prix de l'eau et de l'assainissement, maîtrise de la complexité et connaissance des réseaux et du fonctionnement technique, mais aussi pour la réactivité d'intervention en cas de fuites ou d'urgence. La mairie souhaiterait maintenir son fonctionnement actuel avec 2 employés aux services techniques qui travaillent en binôme pour la plupart des tâches et connaissent parfaitement les réseaux en place.

→ Point sur les NAP :

Virginie Dal Pra rappelle qu'en juillet 2017 la mairie de St Julien a proposé de prendre en commun avec la mairie de St Martin, une personne en contrat aidé pour s'occuper de la cantine à St Julien, de la navette et des NAP à St Martin. Lysiane Eymard est donc engagée depuis la rentrée pour remplir ces fonctions. Depuis nous savons que les contrats aidés ne seront pas reconduits et qu'on ne peut en faire de nouveau. Les communes de Saint Julien et Saint Martin ont décidé de prendre en commun le surcoût pour maintenir le contrat actuel de Lysiane afin de continuer l'année scolaire sereinement.

Il conviendra de réfléchir à l'avenir des NAP et du périscolaire dès le début d'année. En effet, avec la disparition des contrats aidés et un éventuel passage à la semaine de 4 jours, des mesures doivent être envisagées. Une commission école a lieu le 7 novembre.

Tour de table

Gilles Breton propose de changer les horaires de l'éclairage public en prévision du changement d'heure.

Il rajoute que plusieurs habitants lui ont demandé si le terrain multisports serait couvert. Mais ceci ne fait pas parti du projet initial et augmenterait considérablement le budget. La commune n'est pas en mesure de financer un tel projet pour l'instant.

Giovanni Caddedu informe le conseil qu'il y a de nouveau des problèmes d'eau chaude à l'auberge de Roybon. Après plusieurs interventions, nous nous sommes rendus compte que le circuit des douches n'était pas le même que celui des lavabos. Une solution est en cours de réflexion pour résoudre ce problème.

Cependant la chaudière à gaz date de 94, et même si elle fonctionne encore, la maintenance est compliquée à effectuer. Le remplacement de la chaudière est donc envisagé.

Jean-Yves Wiss informe le conseil que la commission communication s'est réunie et a décidé que quatre bulletins municipaux seraient édités dans l'année : deux gros en juin et décembre et deux plus légers annonçant les événements en mars et septembre. Le prochain numéro sortira avant les vacances de Noël.

Virginie Dal Pra souhaite avoir l'accord du conseil pour écrire à l'organisation du Rallye d'Automne dont le parcours passait dans le village le weekend du 21/22 octobre. En effet, elle regrette le manque de publicité pour annoncer le parcours (et les villages traversés) et la conduite trop rapide et dangereuse de certains participants contraire à leur charte.

Laurent Benoit demande si un jour de non chasse est établi sur la commune de Saint-Martin. Un accord avec l'ACCA avait été évoqué pour qu'il n'y ait pas de battue le mercredi après-midi. A vérifier.

Philippe Desfeux interpelle le conseil au sujet de la pose des panneaux d'adressage postale. Les panneaux seront bien posés parallèlement aux routes.

Il souhaite également savoir ce que va devenir l'ancienne aire de dépôt située au Revoux, et évoque la pose d'un banc.

Jean-Christophe Dye informe le conseil qu'il travaille sur le projet du plan numérique. Il rencontre bientôt les institutrices et Michel Roche pour analyser les devis reçus pour l'achat du matériel.

Enfin Jean Vignon informe le conseil que St Thomas donne une fosse septique permettant de raccorder 5 villas. Il souligne également les problèmes de téléphone avec l'opérateur orange. En effet St Martin est toujours relié au réseau de St Julien. La fibre optique est en cours de déploiement mais il faudra attendre encore quelques années pour raccorder les habitations.

Le prochain conseil municipal aura lieu le mercredi 29 novembre à 20h30.

Secrétaire de séance : Jean Vignon